



### L'Unafo confirme son intérêt pour le PLAI adapté et souhaite que les préconisations de la Cour des comptes ne conduisent pas à occulter les projets de résidences sociales

La Cour des comptes, dans son référé du 22 mai 2019, dresse un bilan mitigé du programme PLAI Adapté lancé en 2014 et destiné à produire des logements à très bas niveau de quittance, grâce à un complément d'aide à la pierre financé par le prélèvement de majoration des communes carencées au titre de la loi SRU.

Relevant que les simplifications apportées au produit en 2018 ont participé à relancer la production, la Cour des comptes préconise de :

- 1) mobiliser les reports de crédits issus de la majoration des prélèvements SRU au profit du programme de PLAI adaptés ou de tout autre programme de construction destiné aux publics fragiles ;
- 2) orienter l'attribution d'une partie des aides à la pierre vers la production de logements destinés aux ménages en difficulté, à un niveau de loyer minoré, arrêté conjointement dans chaque territoire par l'État et les collectivités compétentes.

L'[Unafo](#), qui a participé activement avec les Acteurs du logement d'insertion (Fapil + Soliha + Unafo) à la refonte du produit en 2018, rappelle que l'ouverture du PLAI Adapté aux résidences sociales en 2017 a été un moteur important de la relance de la production : **avec 429 logements financées en 2017 et 627 logements en 2018, les résidences sociales ont représenté plus de 60% du nombre de logements autorisés.**

Les logements produits en résidence sociale sont particulièrement en phase avec les objectifs du programme PLAI adapté, en offrant aux publics les plus précaires une solution de logement très abordable – la redevance, charges incluses, étant inférieure au plafond de prise en charge APL – et assortie d'un accompagnement personnalisé.

L'Unafo confirme donc l'intérêt de ses adhérents pour le produit PLAI adapté. L'éventuelle mise en œuvre des préconisations de la Cour des comptes ne devra pas conduire à occulter les projets de résidences sociales – en particulier de pensions de famille – portés par les acteurs du Logement Accompagné.

\* \* \*

#### **A propos du logement accompagné**

Le terme de logement accompagné recouvre toutes les solutions de logement très social proposant une gestion locative sociale, un accompagnement adapté selon les situations des personnes et des prestations variées.

Pour l'Unafo, celui-ci comprend les résidences sociales, les résidences jeunes actifs, les pensions de famille, les résidences accueil, les foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants.

Le secteur du logement accompagné, c'est :

- accueillir les publics en difficulté
- leur permettre de se loger
- proposer un accompagnement « souple et adéquat » aux personnes et ménages pour accéder à un logement et y vivre.

### **A propos de l'Unaf - Union professionnelle du logement accompagné**

L'Unaf, présidée par Jean-Paul Vaillant, directeur général de l'Adef, et dirigée par Arnaud de Broca, est l'Union professionnelle du logement accompagné. Elle rassemble les initiatives de 135 acteurs, qui gèrent près de 140 000 logements (résidences sociales, pensions de famille, résidences jeunes actifs, foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants) et qui permettent aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'Unaf représente ses adhérents, anime et structure le réseau, professionnalise le secteur.

### **Contacts Presse :**

**Unaf** - 01 40 71 71 16

Virginie Camelin - 06 67 29 01 94

[virginie.camelin@unaf.org](mailto:virginie.camelin@unaf.org)

**Agence Bpr France** – 01 83 62 88 10

Pierre Bethuel – 06 60 91 78 89 –

[pierre@bprfrance.com](mailto:pierre@bprfrance.com)

Sophie Decaudin – 06 03 34 05 00 –

[sophie@bprfrance.com](mailto:sophie@bprfrance.com)